



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 15 novembre 2013

**CM 5023/1/13
REV 1**

**OJ/CONS
RELEX**

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: cabinet.seances-2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32-2-281.7814/71.99

Objet: 3273^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères)

Date: 18 et 19 novembre 2013

Heure: 10:00, 9:30

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

A. LUNDI 18 NOVEMBRE 2013 (10 heures) :

Session du Conseil des affaires étrangères

- Adoption de l'ordre du jour
16008/13 OJ/CONS 56 RELEX 1006

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"
16014/13 PTS A 75

Partenariat oriental

= Relations avec l'Ukraine

- Projet de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, à l'exception des dispositions relatives au traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie
- Projet de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, en ce qui concerne les dispositions relatives au traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie
- Projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, à l'exception des dispositions relatives au traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie
- Projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, en ce qui concerne les dispositions relatives au traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie
- Projet de décision du Conseil approuvant la conclusion par la Commission, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part
- Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part
15760/1/13 REV 1 COEST 354 NIS 73 PESC 1325 JAI 971 WTO 294 ENER 499
ATO 133
+ REV 1 ADD 1
13640/13 COEST 267 NIS 54 PESC 1084 JAI 774 WTO 202 ENER 414
+ COR 1 + COR 2
14010/1/13 REV 1 COEST 283 NIS 55 PESC 1136 JAI 814 WTO 211 ENER 431
13613/1/13 REV 1 COEST 264 NIS 52 PESC 1081 JAI 772 WTO 200 ENER 412
+ REV 2 (et)
14011/1/13 REV 1 COEST 284 NIS 56 PESC 1137 JAI 815 WTO 212 ENER 432
15622/13 ATO 130 COEST 347
7076/13 COEST 47
+ COR 1
+ ADD 1 à ADD 35
+ ADD 1 COR 1 à ADD 35 COR 1

- Bosnie-Herzégovine
- Chine
- Divers
- Voisinage méridional
 - a) Projet de conclusions du Conseil sur la Libye
16112/13 COMAG 106 LIBYE 9 PESC 1358
 - b) Projet de conclusions du Conseil sur les répercussions régionales de la crise en Syrie
16123/13 SY 17 COMAG 108 COHAFA 125 PESC 1360
- Questions migratoires dans la Méditerranée

Session conjointe du Conseil des affaires étrangères / des ministres de la défense (15 heures)

- PSDC
 - = Projet de conclusions du Conseil
15989/13 COSDP 1071 PESC 1349 COPS 478

B. MARDI 19 NOVEMBRE 2013 (9 h 30):

p.m.: 9 h 30: Comité directeur de l'AED

Session des ministres de la défense (11 heures)

- Agence européenne de défense: projet de budget 2014
15880/13 COSDP 1061 POLARM 5 IND 307 RECH 513 ECO 200
- PSDC
- Opérations

NB: *Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 dans lequel sont fixées les modalités de son obtention.*